

DREAL Poitou-Charentes

Service nature eau site et paysage

Révision des schémas départementaux des carrières

Réunion DREAL-UNICEM
Du 30 octobre 2011

Albert Noireau

Chargé de mission Ressources minérales

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Poitou-Charentes

Ressources, territoires, habitats et logement
Energies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Rappel des objectifs des SDC

- Prendre en compte les besoins en matériaux
- Economiser la ressource
- Prendre en compte les paysages et les milieux naturels
- Définir les conditions d'implantation des carrières
- Définir les modalités de réaménagement

Evolution du contexte réglementaire

- Durée de validité des SDC : 10 ans (SDC Charente et Vienne obsolètes)
- Mise en compatibilité avec les SDAGE en novembre 2012
- Remise en cause d'autorisations préfectorales par le TA
- Evolution des SDC vers les SRC



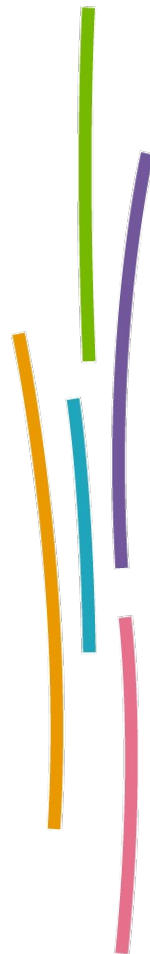
Principales préconisations des SDAGE

- Arrêt des extractions en lit mineur ,
- Diminution des extractions en lit majeur
- Limiter l'impact sur la qualité de l'eau, les milieux aquatiques et les zones humides
- Etudier les conditions d'exploitation des granulats marins



Principales préconisations du CGEDD (décembre 2010)

- Mise en place d'un observatoire des matériaux
- Réflexion sur le transport et l'urbanisme
- Révision coordonnée des SDC sur la région (maîtrise d'œuvre DREAL)
- Mise en place de groupe projet DREAL



Etat des lieux : définir les secteurs d'implantation des carrières

-Réaliser une **typologie des espaces régionaux** en fonction des niveaux de contraintes : urbanisation, régime des eaux, biodiversité, TVB...

-**Superposition avec les ressources** et les infrastructures de transport



Etat des lieux : définir les secteurs d'implantation des carrières

Zones rouges : implantation impossible

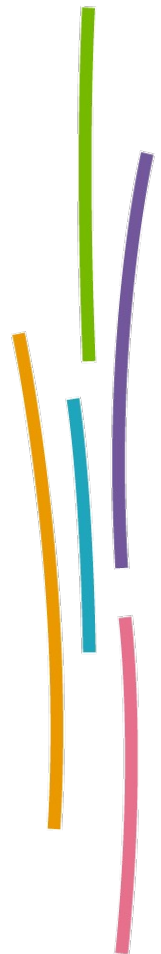
Zones oranges : limiter les impacts + mesures compensatoires impératives

Zones vertes : contraintes faibles, limiter les impacts, mesures compensatoires éventuelles



Etat des lieux : préciser les modalités de gestion des carrières

- Etude de carrières sur des sites à enjeux environnementaux (en étroite relation avec l'UT en charge des ICPE)
- Analyse du **contenu des arrêtés** préfectoraux d'autorisation (prescriptions...)
- Etude des **dossiers ICPE** établis par les carriers (modalités de limitation des impacts)



Etat des lieux : préciser les modalités de gestion des carrières

Conditions d'exploitation : éléments mis en place par les exploitants pour lutter contre le bruit, la poussière, adapter la circulation, limiter les impacts sur l'eau, la flore, la faune

Modalités de remise en état des carrières : phasages, impact sur la faune la flore et le paysage

Un principe : **recherche d'un constat objectif** et d'une évaluation orientée vers l'avenir



Etat des lieux : préciser les modalités de gestion des carrières

- flux de matériaux** : collaboration étroite avec l'UNICEM
- modalités de **recyclage** et d'économie de matériaux (FRBTP)
- modalités de **transport**
- relations infrastructures de transport-zones d'activité BTP

Observatoire des matériaux

Demande de la profession

Dispositions des SDAGE et conclusions du CGEDD

Objectifs :

Etre à l'écoute des professionnels

Recenser les projets et prévoir les besoins en matériaux (ex LGV)

Développer une politique de DD en intégrant l'ensemble des problématiques environnementales (indicateurs de suivi)

